



PROJET JUSTICE / PROGRAMME CONJOINT- UNITE JUSTICE

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT CONSULTANT NATIONAL

CONCEPTION DE L'AVANT PROJET DE CODE DE DEONTOLOGIE DU MAGISTRAT

Trente (30) jours

1. Contexte et Justification

Dans le cadre de l'appui à la professionnalisation de la magistrature au Burundi, il est fait appel à offres pour le recrutement d'un consultant national en vue de la rédaction d'un projet de code de déontologie du magistrat conformément aux termes de Référence ci-dessous. L'activité se déroulera sous la supervision conjointe de l'Unité justice de la Division droits de l'homme et justice du BINUB, du ministère de la justice et de la Cour suprême.

L'appareil judiciaire burundais, très fortement affecté par la guerre civile à l'instar des autres institutions, est actuellement confronté à une crise des valeurs. La dignité, la probité, l'intégrité et le sens du travail bien accompli y sont relativement altérées. Des cas de corruption sont souvent dénoncés par les justiciables et dans presque toutes les juridictions, les dossiers s'accumulent pour des raisons souvent étrangères à des problèmes de procédure. Les citoyens ne font plus confiance à la justice. Or il est incontestable que le rôle de cette institution est prépondérant dans la consolidation de la paix et l'instauration d'un Etat de droit. Décrivant les problèmes auxquels est confrontée l'administration judiciaire, le Gouvernement, dans le document de politique sectorielle 2006-2008 évoque « l'absence de réponses aux multiples cas de mal jugé ou d'erreurs judiciaires graves résultant des pratiques judiciaires illégales dues en grande partie soit à la corruption, soit à la méconnaissance de la loi, soit encore au manque de professionnalisme des magistrats ».

Convaincus que la paix ne peut se consolider en cette période post-conflit sans une justice crédible et efficace, le gouvernement avec l'appui des partenaires au développement, a entrepris diverses actions tendant à l'amélioration des conditions de vie et de travail des magistrats. Ces mesures vont de la revalorisation du traitement indiciare, à l'appui matériel et intellectuel à l'accomplissement quotidien de la mission des cours et tribunaux.

Mais les nombreux efforts en cours risquent d'être vains s'ils ne sont pas accompagnés du réarmement moral des magistrats. Cette réalité a poussé la Cour suprême, avec l'appui financier du BINUB, à initier un projet de formation en déontologie du magistrat dont la mise en œuvre a révélé la nécessité de doter le corps de la magistrature de normes juridiques encadrant le comportement du magistrat aussi bien dans la vie professionnelle que dans la vie privée. Cette préoccupation a été exprimée comme un besoin par les magistrats bénéficiaires de la formation. Elle est également retenue par le Gouvernement comme l'un des objectifs de la politique sectorielle du Ministère de la justice pour la période 2006-2010. Il est en effet inscrit dans ce document de référence au nombre des objectifs III.2.2, que l'amélioration des services centraux passe par les objectifs spécifiques suivants : « mise en place d'un statut social et pécuniaire motivant et d'un code de conduite des magistrats. »

Objectifs poursuivis:

Objectifs généraux :

Contribuer à l'édification d'une justice crédible et efficace en concourant à l'adoption et l'application effective d'un code de déontologie du magistrat.

Objectifs spécifiques :

- Harmoniser toutes les dispositions législatives et réglementaires relatives à la déontologie du comportement professionnel et à la déontologie de la vie privée du magistrat ;
- Rendre disponible un avant projet de code de déontologie du magistrat;
- Concourir à l'adoption d'un instrument juridique unique de suivi et de gestion de la conduite du magistrat ;
- Contribuer à l'amélioration de la connaissance des règles de déontologie du magistrat ;
- Susciter chez les magistrats une prise de conscience plus accrue des devoirs et des obligations professionnelles ;
- Promouvoir les bonnes pratiques professionnelles ;
- Contribuer au renforcement de la crédibilité du magistrat burundais ;

2. Taches et Responsabilités

- ✓ Rechercher, inventorier et exploiter tous les instruments juridiques en vigueur au Burundi et renfermant des dispositions relatives à la déontologie du magistrat ;
- ✓ Rechercher, inventorier et exploiter les instruments juridiques internationaux renfermant des principes et des normes relatifs à la déontologie du magistrat ;
- ✓ Rechercher, compiler et harmoniser toutes les dispositions relatives à la déontologie du comportement professionnel et à la déontologie de la vie privée du magistrat contenues dans les instruments juridiques en vigueur au Burundi;
- ✓ Avoir des entretiens avec des personnes ressources du Ministère de la Justice, des Hautes juridictions, du Conseil supérieur de la Magistrature, du Syndicat des Magistrats du Burundi et recueillir leurs points de vue et leurs suggestions ;
- ✓ Compléter les dispositions compilées et harmonisées et rédiger un projet de code de déontologie du magistrat prenant en compte les standards internationaux ;
- ✓ Produire un rapport de mission en version papier en version électronique words et le présenter durant un atelier de validation.
- ✓ Tenir compte des remarques de l'atelier de validation et produire un rapport définitif dans un délai de cinq jours après ledit atelier.

3. Impact des résultats sur le fonctionnement du projet/programme

La rédaction d'un avant-projet de code de déontologie du magistrat s'inscrit dans le projet de professionnalisation de la magistrature. S'agissant du code de conduite des magistrats, les règles régissant le comportement des magistrats se retrouvent actuellement de façon éparse dans divers textes de lois, d'ordonnances ministérielles et autres.

La présente consultation vise à aider le ministère de la justice à les repérer, les compiler, les harmoniser et les compléter en vue de rendre disponible un avant projet de code de déontologie du magistrat. Cet avant projet une fois adoptée par le parlement va permettre aux magistrats de disposer d'un cadre légal claire régissant leur devoirs et va contribuer à développer leur indépendance, leur intégrité, leur impartialité et leurs compétences nécessaires au bon fonctionnement de la justice.

4. Compétences

- Très bonne connaissance du système judiciaire burundais;
- Excellentes capacités en communication et en rédaction;
- Bonne expérience en matière d'élaboration des instruments juridiques ;

- Intégrité professionnelle reflétant les valeurs fondamentales des Nations Unies ;
- *Bonne aptitude à travailler en équipe ;*
- *Capacité à travailler sous pression et de manière indépendante ;*
- *Facilités d'adaptation et de travail dans un environnement multiculturel ;*
- *Capacité à travailler sous pression et de manière indépendante ;*

5. Qualifications/Expériences

Education:

- Licence en Droit au moins ou un diplôme équivalent ;

Expérience:

- Expérience professionnelle d'au moins quinze (15) années en qualité de magistrat ou d'avocat;

Langues:

- Le consultant doit avoir une parfaite maîtrise de la langue française.

6. Présentation des offres :

Les dossiers de candidatures composés d'une lettre de motivation, d'un formulaire P.11, d'un curriculum vitae, des copies de diplômes certifiées conformes à l'original et des attestations de services ou preuves de consultances pertinentes seront déposés sous pli fermé portant la mention « *Candidature pour le poste de Consultant National – Conception de l'avant projet de code de déontologie du Magistrat-RC2008-009* » au siège de la représentation du PNUD, Green building 4470 Chaussée du Peuple Murundi au plus tard le **Mercredi 15 Octobre à 17H00**.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.